



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1894

Edition PDF du 20 décembre 2010

Les articles mis en ligne depuis DP 1893 du 13 décembre 2010

Dans ce numéro

La démocratie directe ne confère pas tout pouvoir au peuple (Jean-Daniel Delley)

Au-delà du mécanisme majoritaire, la démocratie a aussi un contenu matériel à respecter

Lendemains d'initiative (André Gavillet)

Que se passe-t-il quand la majorité parlementaire et la majorité du peuple ne se recourent pas?

Le parti socialiste entre Congrès et élections (Yvette Jaggi)

Au seuil d'une riche année électorale, le PSS s'offre un débat interne, médias et bourgeois en embuscade

Hannibal Khadafi serait-il à nouveau arrêté aujourd'hui? (Alex Dépraz)

Entre les lignes du rapport parlementaire sur la crise entre la Suisse et la Libye

Matières premières: les préoccupations de Schneider-Ammann (Albert Tille)

Le commerce international des métaux rares préoccupe l'industrie et le chef du département de l'économie

L'impôt libérateur au service de l'opacité et de l'inéquité fiscale (Jean-Daniel Delley)

Plus encore que l'UE, ce sont les pays du Sud qui auraient intérêt à la fiscalisation de revenus qui aujourd'hui s'échappent en Suisse

La démocratie directe ne confère pas tout pouvoir au peuple

Jean-Daniel Delley • 19 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16278>

Au-delà du mécanisme majoritaire, la démocratie a aussi un contenu matériel à respecter

Au soir d'une votation, le peuple a parlé et son verdict ne souffre ni contestation ni interprétation. L'UDC⁶ rappelle ce principe à propos du groupe de travail désigné par la conseillère fédérale Sommaruga pour concrétiser l'initiative sur le renvoi des étrangers délinquants. En particulier elle n'admet pas que son texte puisse être passé au filtre des principes constitutionnels et des obligations imposées par le droit international.

Ce principe repose sur une conception erronée mais fort répandue de la démocratie, attestée par de nombreux commentaires sur les sites des quotidiens aussi bien romands qu'alémaniques, et même sur le site de DP. La démocratie se résumerait à un simple mécanisme de décision: la majorité du corps électoral gouverne par le biais d'un Parlement élu et, en Suisse, directement à l'occasion des votations populaires; les décisions du Parlement et celles du peuple s'imposent à l'ensemble du corps social.

Cette conception conduit à admettre que la majorité peut décider de tout et sur tout, imposant ses normes par exemple en matière de croyances religieuses ou de sexualité, sans

respect pour la sphère privée et les droits fondamentaux. Une idée qui prévalait dans les communautés alpines de la Suisse des origines, privilégiant les droits collectifs au détriment des droits fondamentaux des individus. Et qui conduisait parfois à condamner les opposants à l'exil. Une idée qui érige le peuple ou du moins sa majorité en un souverain tout aussi despotique que le monarque absolu d'antan, légitimé à aliéner la liberté et les droits des individus. Alors même que le pacte social vise précisément à garantir cette liberté et ces droits.

Si la Constitution représente la règle commune, elle ne peut devenir un instrument au service des *desiderata* d'une majorité, rappelle le philosophe du droit Pasquale Pasquino⁷. C'est pour empêcher cette instrumentalisation que la plupart des démocraties modernes ont introduit l'exigence d'une majorité qualifiée pour réviser leur Constitution. Et, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, les Etats démocratiques ont institué une ligne de défense supplémentaire, le contrôle de constitutionnalité par une instance judiciaire indépendante que connaissaient depuis longtemps les Etats-Unis.

En la matière, la Suisse, encore très marquée par une conception archaïque, communautaire de la démocratie – le peuple souverain

peut tout sur tout – n'a pas encore adapté ses institutions. Après avoir bouté les juges étrangers hors de ses vallées, elle s'est bien gardée de se doter de juges indigènes pour résoudre les conflits que porte en germe toute Constitution. Et il revient au peuple de trancher en dernière instance, elle peut se donner l'illusion d'une certaine perfection démocratique. Sans voir que cette immédiateté populaire n'est pas exempte d'un risque de totalitarisme majoritaire.

La dernière initiative de l'UDC, acceptée en votation populaire le 28 novembre dernier, illustre bien ce danger. Son texte entre en conflit direct avec d'autres dispositions constitutionnelles telles que le principe de proportionnalité⁸ qui exige un jugement individualisé – situation personnelle, antécédents, contexte... – et avec des obligations de droit international auxquelles nous avons souscrit.

Invalider une telle initiative, comme aurait dû le faire un Parlement moins timoré, ce n'est pas rogner les compétences du peuple par crainte de son verdict. C'est au contraire respecter le peuple en lui rappelant, qu'en tant qu'organe de l'Etat, il ne peut selon son bon vouloir porter atteinte aux droits fondamentaux des citoyens. Soumettre au corps électoral des questions simples en apparence – renvoyer automatiquement les délinquants

étrangers ou interdire les minarets -, mais qui mettent en

cause les principes fondateur d'une société démocratique, voilà

qui manifeste un vrai mépris du peuple.

Lendemain d'initiative

André Gavillet • 20 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16294>

Que se passe-t-il quand la majorité parlementaire et la majorité du peuple ne se recourent pas?

Dans ses habits neufs de conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga soigne son image. L'actualité lui en offre l'occasion immédiate. Elle aura à transcrire, sur mandat du peuple, l'initiative UDC exigeant le «renvoi des étrangers criminels». Sans tarder, elle constitue un groupe de travail pour mener à bien cette réflexion. Et, preuve de son ouverture d'esprit, elle a demandé au comité d'initiative de lui désigner des participants, recherchant le «consensus».

Simonetta Sommaruga a fait un faux pli à ses habits neufs. L'UDC et le comité d'initiative n'ont aucune légitimité pour préparer la réponse à la question qu'ils ont eux-mêmes posée. Et ils ne souhaitent pas davantage se laisser engluer dans un *gremium* de juristes. D'emblée, ils ont réclamé² que les débats soient publics. Ils veulent faire entendre leur voix. Les slogans sont prêts.

En réalité, il n'y a aucune raison pour que le législateur précipite l'étude de la transcription de

l'initiative. Que les experts prennent leur temps, celui jugé nécessaire par les initiants: «*Dans les cinq années qui suivent l'acceptation par le peuple et par les cantons de l'art. 121, al. 3 à 6*». Le délai, l'UDC l'a voulu tel, elle-même.

Liberté du Parlement

Le statut de cette initiative est délicat. Certes, ce n'est pas une initiative rédigée en termes généraux, dont il incombe au Parlement de formuler le contenu en cas d'acceptation. La nouvelle disposition constitutionnelle est en vigueur, mais elle n'est pas encore exécutoire: elle a besoin d'une loi d'application.

Le législateur définira donc les faits constitutifs des infractions et les complètera (on imagine la pression qui sera exercée par cette disposition). Mais l'intervention du législateur signifie aussi que l'article nouveau 121 ne revêtra sa force qu'après un vote du Parlement. Certes, les deux Chambres ne peuvent remettre en cause la décision du peuple. Mais le peuple ne peut contraindre les parlementaires à voter et approuver des dispositions contraires à leur conviction

intime et contraires à la Constitution. Selon celle-ci, les membres de l'Assemblée fédérale votent sans instructions, sans mandat impératif (art. 161³).

L'Assemblée fédérale est faite de citoyens représentatifs qui apprécient librement une situation. En ce qui concerne l'initiative sur le renvoi des étrangers délinquants, certains parlementaires jugeront prédominant le respect de règles de droit international auxquelles notre pays a souscrit. Ils n'auront aucune obligation de voter contre leur conviction. Ainsi la loi d'application pourrait, selon sa teneur, être refusée. Alors l'article 121 nouveau ne pourrait pas trouver d'application. La majorité populaire et la majorité parlementaire ne se recouperaient pas. Il y a eu des précédents (l'assurance-maternité, par exemple).

L'analyse de ce conflit constitutionnel sera de la plus haute importance. L'acceptation des exigences de l'UDC augurerait mal du débat. Qui fait la loi, tel est l'enjeu. Que plaise à la conseillère fédérale Sommaruga de mettre au travail ses juristes!

Le parti socialiste entre Congrès et élections

Yvette Jaggi • 15 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16248>

Au seuil d'une riche année électorale, le PSS s'offre un débat interne, médias et bourgeois en embuscade

L'un est le vice-président de l'autre, pourrait presque être son fils et se profile comme son maître ès vision, provocation et surtout communication. L'un, c'est [Cédric Wermuth](#)¹⁵, 24 ans, chef de file de la Jeunesse socialiste depuis juin 2008 et vice-président du parti socialiste suisse depuis 26 mois. L'autre, c'est Christian Levrat, 40 ans, conseiller national depuis sept ans et président du PSS depuis 32 mois.

Ce dernier se retrouve en train de faire la tournée des sections alémaniques, passablement remontées contre certaines des options prises au récent Congrès du PSS sur proposition de Cédric Wermuth, avec l'approbation des sections romandes. Mission laborieuse pour Christian Levrat qui, malgré sa notoire tolérance à l'égard des opinions divergentes au sein de son parti («*les oiseaux ont besoin de deux ailes pour voler*»), préférerait croiser le fer avec les «*éléphants*» des partis bourgeois en sentant derrière lui un parti plus uni, à moins d'un an des élections au Conseil national.

S'agissant de relativiser et de tranquilliser tous azimuts, on imagine sans peine les arguments. L'abolition de l'armée? Une visée à long terme: elle se réalisera quand Ueli Maurer aura terminé son efficace travail de démontage de la défense nationale et pourra se

consacrer à sa mission de ministre des sports, quand le GSsA n'aura même plus d'initiative populaire à retirer. L'adhésion à l'Europe? La montée des oppositions, y compris dans le PS, ne change rien au fait qu'il vaudrait mieux entamer sans délai les négociations avec Bruxelles au lieu de devoir continuellement s'aligner sur une réglementation concoctée sans la Suisse. Dépasser le capitalisme? Cette formule chère aux socialistes jeunes et romands reprend en termes idéologiquement marqués la volonté de «*démocratie économique*» inscrite dans le projet de programme du PSS tel que soumis à ce fameux Congrès.

Ces explications de texte ne manquent pas de justesse, mais elles n'ont guère de chances de mettre fin au jeu dangereux¹⁶ qui se joue notamment à Zurich ni de produire l'effet apaisant recherché dans l'immédiat. En tout cas pas chez les pragmatiques que deviennent la plupart des élus dans les exécutifs ou aux Chambres fédérales. En proie à l'ironie plus ou moins mordante de leurs «*chers collègues*», ils cachent mal leur inquiétude – compréhensible – en pensant aux prochaines échéances électorales, à commencer par les cantonales de Zurich le 3 avril 2011. Les résultats désastreux obtenus tout récemment à Thoune, où l'armée et ses fournisseurs assurent de nombreux emplois, confirment que les objectifs à long terme peuvent bel et bien influencer sur les

choix présents.

Ne parlons pas des solutions bricolées d'un jour à l'autre. Pas très malin de prétexter la maladie d'un secrétaire central pour différer la publication du programme voté à la quasi unanimité par les délégués présents au Congrès de Lausanne. A peine plus utile de demander enfin un rapport urgent sur les réformes institutionnelles après en avoir pendant des années nié la nécessité et l'intérêt. Très dangereux d'avoir dénoncé sur le moment le coup de force de la nouvelle attribution des portefeuilles au Conseil fédéral sans assurer le suivi, sous forme d'une analyse de la répartition effective des pouvoirs dans ce pays, pour agir en conséquence. Peu crédible, l'annonce d'une éventuelle recandidature de Micheline Calmy-Rey en décembre prochain, afin de mieux assurer le deuxième siège socialiste du Conseil fédéral, tarde à être rapportée au profit d'un calendrier plus sérieux, mais à peine moins périlleux.

Bref, le PSS discute encore autour de la caisse à sable alors que les autres partis se préparent activement en vue des élections de l'automne prochain. En ordre de marche depuis son «*grand rapport*» de Coinsins, l'UDC accroît son avance en matière d'agenda et d'organisation. Se situant de plus en plus à l'écart du monde politique mais jouissant d'un appui populaire récemment confirmé, la formation de MM. Blocher et

Brunner joue en virtuose un rôle de soliste qu'elle a les moyens personnels et financiers de valoriser. La question peu fédérale de l'école, qui suscite au quotidien des peurs et préjugés indéfiniment exploitables, représente la variante actuellement dominante des thèmes de l'immigration et de l'identité suisse, dont l'UDC fait désormais son fond de commerce dans les agglomérations urbaines comme autrefois dans les régions rurales. Privilégiant le dialogue direct avec le peuple, l'UDC fait mine de se désintéresser de la mise en œuvre des idées qu'elle lui souffle, comme en témoigne la tentation de refuser toute collaboration aux travaux du groupe chargé par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga d'étudier les modalités de renvoi des étrangers criminels. A l'UDC

de dicter l'ordre du jour, aux autres d'appliquer les décisions prises.

Rien n'étant jamais définitivement acquis ni perdu en politique, Christian Levrat peut encore redresser la barre en temps utile, c'est-à-dire sans délai. En tout cas sans attendre mars 2011, le mois où Cédric Wermuth quittera la présidence de la Jeunesse socialiste pour consacrer son temps et surtout son exceptionnel talent rhétorique à la défense et illustration de sa propre cause. Dès le printemps prochain en effet, le jeune homme se lancera à l'assaut du troisième siège socialiste argovien, que Doris Stump libérera après l'avoir occupé pendant quatre législatures. Il restera sans doute l'un des cinq vice-présidents du PSS et un membre influent du

Comité directeur.

Cette élection d'un socialiste qui s'annonce doué également pour le travail parlementaire et médiatique est ouvertement souhaitée par le président Levrat, lui-même tout à fait acquis à la personnalisation de la politique. Très exposé, il se trouve présentement à la tête d'un PSS affaibli par ses divergences internes, sans doute moins profondes dans les cantons et les villes qu'à l'échelle du pays. Une chance: le niveau national pèse moins dans une Confédération comme la Suisse que dans les autres Etats européens. Mais partout, à ce niveau en tout cas, la gauche s'avère en difficulté; lui manque une pensée forte, rassembleuse et mobilisatrice qui l'aide à mieux comprendre la crise financière et surtout à en tirer politiquement parti.

Hannibal Khadafi serait-il à nouveau arrêté aujourd'hui?

Alex Dépraz • 14 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16231>

Entre les lignes du rapport parlementaire sur la crise entre la Suisse et la Libye

Entre le roman d'espionnage et le manuel d'instruction civique illustré, le [rapport de la commission de gestion du Conseil des Etats sur la crise libyenne](#)¹⁷ est une lecture qui nous apprend beaucoup sur le fonctionnement des institutions suisses.

Les médias ont surtout retenu la communication déficiente au sein du Conseil fédéral ainsi que

l'improbable cavalier seul de Hans-Rudolf Merz au cœur de l'été 2009. Plus encore que son épopée infructueuse à Tripoli, l'essai non transformé du président de modifier *a posteriori* une décision du Conseil fédéral – «*un agissement intolérable*» écrit à juste titre la commission (p. 64) – explique à lui seul sa démission prémonitoire.

Mais ne tirons pas sur le pianiste. A force de critiquer l'action du gouvernement, on en viendrait presque à oublier l'entière

responsabilité du régime libyen, lequel retenait illégalement en otage deux ressortissants suisses sans fondement juridique sérieux en représailles de l'arrestation par les autorités genevoises du fils du colonel libyen et de son épouse.

Au contraire de la Libye, la Suisse est un Etat de droit. Le pouvoir n'est pas entre les mains d'un seul homme ni entre celles de quatre femmes et de trois hommes. La justice est indépendante et la Confédération doit composer avec les

compétences des cantons. Heureusement, la lecture des faits établis par le rapport le confirme.

Et il apparaît qu'au moment de l'arrestation d'Hannibal Khadafi et de son épouse, les compétences respectives des autorités ont été respectées: il appartenait uniquement à la justice genevoise de décider de cette intervention dès lors que le fils du chef de l'Etat libyen ne bénéficiait d'aucune immunité diplomatique. Le DFAE s'est contenté d'exprimer le souhait que les autorités genevoises agissent «*mit der grösstmöglichen Sorgfalt*», ce qui fut traduit par «*prendre toutes les précautions d'usage*». Les difficultés de traduction sont un autre charme de nos institutions. La séparation des pouvoirs a parfaitement joué: la justice genevoise était entièrement libre de décider de l'opportunité de cette délicate mesure d'instruction. Seule une procédure pénale menée à son terme – ce qu'exclut désormais le retrait de plainte – aurait pu

permettre d'en examiner le bien-fondé (DP 1874¹⁸).

Les choses se dérouleraient-elles de la même manière aujourd'hui? On peut en douter à la lecture du rapport. Après avoir porté pour la forme au pinacle la séparation des pouvoirs, la commission, dans un passage particulièrement alambiqué, expose que ces principes «*n'excluent pas a priori un échange d'information et de points de vue entre les instances*», cela afin que «*les autorités de justice et police genevoises soient préalablement rendues attentives par le biais du gouvernement genevois à leur marge de manœuvre quant au type d'intervention à mener (mandat de comparution et mandat d'amener)*» et qu'en l'espèce «*la problématique aurait dû être traitée aussi au niveau politique, et cela tant du côté de la Confédération que de celui de la République et canton de Genève*» (p. 38).

En clair, les parlementaires fédéraux estiment qu'il aurait dû

y avoir un coup de fil de la cheffe du DFAE au conseiller d'Etat genevois qui aurait ensuite «*rendu attentif*» le substitut du procureur général en charge de l'affaire – lequel n'y avait sans doute pas pensé – aux graves répercussions que pourrait avoir sa décision. On salive d'avance de connaître les critères pour déterminer les «*constellations pareilles ou semblables*» qui justifieront cette intervention du politique dans une procédure judiciaire: seuls les enfants de chefs d'Etat seront-ils concernés? Aussi ceux des ministres?

La volonté de tirer les leçons de la crise avec la Libye est bien sûr louable. Les autorités fédérales peuvent sans doute mieux faire pour la gérer. Mais on ne doit pas éviter une telle crise à n'importe quel prix, surtout pas à celui du renoncement à nos valeurs fondamentales. L'arrestation d'Hannibal Khadafi et de son épouse avait eu le mérite de rappeler au monde que la justice suisse est indépendante. Faisons en sorte qu'elle le reste.

Matières premières: les préoccupations de Schneider-Ammann

Albert Tille • 18 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16266>

Le commerce international des métaux rares préoccupe l'industrie et le chef du département de l'économie

Johann Schneider-Ammann joue la transparence. Dans l'éditorial⁹ de *La Vie économique*, le magazine d'information publié par son département, il affirme

que le Conseil fédéral doit fermement s'engager en faveur d'une réglementation internationale sur l'approvisionnement en matières premières. Cette recommandation va pile à la rencontre des conclusions du séminaire¹⁰ organisé en juin passé par l'Association des

constructeurs de machines. Swissmem, rappelons-le, était alors présidée par le patron de l'entreprise Ammann! On ne parle bien que de ce que l'on connaît.

L'éditorial du nouveau conseiller fédéral traite du marché des métaux rares et ne fait aucune

allusion à l'évolution chaotique de celui des céréales, du lait ou autres produits agricoles (DP 1873¹¹). Mais les paysans sauront rapidement le mettre au parfum. Bien qu'étroitement ciblées, les préoccupations de J. Schneider-Amman sont légitimes. Le marché des matières premières minérales ne soulève pas les passions, comme celui du pétrole. Mais les mêmes causes entraînent les mêmes effets. La vigoureuse croissance de la Chine, de l'Inde et autres pays émergents gonfle la demande. L'offre ne suit pas et les ressources s'épuisent.

L'Union européenne vient de publier un rapport¹² sur les matières premières. Cette étude soulève le danger de la raréfaction d'une vingtaine de minéraux dont certains sont

indispensables au développement des nouvelles technologies. Le risque de pénurie est le plus grand pour les «*terres rares*»¹³ nécessaires à la fabrication des ampoules à basse consommation ou des batteries pour voitures électriques. Le monde industriel pourrait également manquer de toute une série de métaux, notamment le niobium, nécessaires à la transformation de l'acier.

L'approvisionnement pourrait faire défaut par épuisement des gisements mais aussi par la centralisation des lieux d'extraction. Pour exemple, l'Union européenne importe de Chine 90% des «*terres rares*»¹⁴ nécessaires à son industrie. La même dépendance massive existe pour le niobium extrait

quasi exclusivement des gisements du Brésil.

Un commerce aussi délicat et lourd de menaces ne peut être confié sans autre à la main invisible du marché. L'Allemagne a créé une Agence des matières premières pour assurer le dialogue avec ses entreprises industrielles. L'Union européenne met en consultation auprès de ses membres une stratégie communautaire. Mais le problème ne peut être réglé qu'au niveau mondial, à l'OMC. La politique de Johan Schneider-Amman pour réglementer le commerce des matières premières est toute tracée. S'accrocher à l'UE pour défendre les intérêts suisses dans la vaste négociation planétaire qui s'ouvrira tôt ou tard.

L'impôt libérateur au service de l'opacité et de l'inéquité fiscale

Jean-Daniel Delley • 20 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16286>

Plus encore que l'UE, ce sont les pays du Sud qui auraient intérêt à la fiscalisation de revenus qui aujourd'hui s'échappent en Suisse

La Suisse négocie un impôt libérateur avec certains de ses voisins afin d'échapper à l'échange automatique d'informations préconisé par l'Union européenne (DP 1887⁴). Dans sa dernière livraison, *Global+*, la publication trimestrielle d'*Alliance Sud*⁵, dénonce ce qui n'est qu'un subterfuge pour maintenir

l'opacité des transferts financiers vers notre pays.

L'impôt libérateur est injuste car il soustrait les hauts revenus à l'imposition progressive. Le taux de 25% évoqué dans le cadre des négociations avec l'Allemagne ne doit pas faire illusion. En effet, les sommes ainsi taxées en Suisse ne seraient plus incluses dans le revenu sur la base duquel leurs détenteurs sont imposés dans leur pays de résidence. Ces derniers échapperaient ainsi à la progressivité de l'impôt.

Par ailleurs l'impôt libérateur ne

frappe que les revenus de la fortune. Transférer des revenus en Suisse reviendrait donc à les transformer en fortune et à ne payer qu'un impôt sur les intérêts produits par cette fortune. Une très bonne affaire pour les intéressés, pas pour le fisc de leur pays de résidence.

Si la Suisse s'est déclarée prête à adopter cette solution dans ses rapports avec les pays en développement, il ne semble pas qu'elle ait entrepris d'informer activement leurs gouvernements. C'est pourquoi Alliance Sud envisage de contacter les

représentations diplomatiques et les organisations non gouvernementales de divers pays du Sud pour les rendre attentives à cette possibilité.

Tout comme les pays industriels, les pays pauvres amélioreraient substantiellement leurs recettes fiscales grâce à l'échange

automatique d'informations (Berne devrait bien sûr s'abstenir de traiter avec des régimes dictatoriaux et prévoir la suspension de la communication d'informations en cas de non respect des droits fondamentaux). Cette transparence ne violerait en rien

la sphère privée des contribuables. Elle créerait tout simplement les conditions nécessaires à l'équité fiscale – à chacun de contribuer selon ses capacités financières –, un principe que l'impôt libérateur permettra de bafouer en toute impunité.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1894#>
2. http://www.svp.ch/g3.cms/s_page/79910/s_name/communiquedespresse/news_newsContractor_display_type/detail/news_id/2316/news_newsContractor_year/2010
3. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a161.html>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/15783>
5. <http://www.alliancesud.ch/fr>
6. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/79910/s_name/communiquedespresse/news_newsContractor_display_type/detail/news_id/2316/news_newsContractor_year/2010
7. <http://www.laviedesidees.fr/Le-principe-de-majorite-nature-et.html>
8. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a5.html>
9. <http://www.lavieeconomique.ch/fr/editions/201011/Editorial.html>
10. <http://www.swissmem.ch/fr/manifestations-seminaires/impressions-de-la-journee-de-lindustrie-swissmem-2010.html>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/14004>
12. <http://www.eco-info.org/spip.php?article197>
13. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Chinas-skrupellose-Jagd-auf-die-Seltenen-Erden-/story/17990568>
14. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Japan-braucht-seltene-Erden-aber-nur-China-hat-sie/story/15217408>
15. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/e53da976-03dc-11e0-b43c-ac4ff0b5bf35/La_politique_ne_se_fait_pas_que_dans_la_t%C3%Aate
16. http://www.nzz.ch/nachrichten/startseite/riskantes_spiel_1.8633759.html
17. <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/berichte-aufsichtskommissionen/geschaefspruefungskommission-gpk/berichte-2010/Documents/bericht-gpk-s-schweiz-libyen-2010-12-03-f.pdf>
18. <http://www.domainepublic.ch/articles/14086>